

Ordonnance souveraine n° 6.292 du 23 juin 1978 portant adhésion à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	23 juin 1978
Publication	Journal de Monaco du 7 juillet 1978 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Environnement et biodiversité ; Patrimoine naturel et biodiversité

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1978/06-23-6.292@1978.07.08>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu la délibération du Conseil de gouvernement en date du 31 mai 1978, qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État;

Nos instruments d'adhésion à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, faite à Washington le 3 mars 1973, ayant été déposés auprès du Gouvernement suisse le 19 avril 1978, ladite Convention recevra sa pleine et entière exécution le 18 juillet 1978, date à laquelle elle entrera en vigueur pour la Principauté de Monaco.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 7 juillet 1978

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1978/Journal-6302>